

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 9	<b>Séance du jeudi 29 juin 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Sébastien MAILLOT.
<b>Présents :</b> 7	<b>Sont présents:</b> Sébastien MAILLOT, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC
<b>Votants:</b> 9	<b>Représentés:</b> Maurice LAMOUREUX, Béatrice VERMET
	<b>Secrétaire de séance:</b> Erik LEROY

---

Objet: Retrait cable électrique chez M. PEYROL - DE 2023 032

Le Maire après avoir ouvert la séance, indique que la ligne électrique BT situé Impasse du Barry, ne dessert plus d'abonné et pourrait être déposée par la Fédération d'Energie du Lot. Il attire l'attention du Conseil sur les conséquences de cette dépose, dont l'intérêt esthétique est indéniable, car les parcelles desservies par la portion de réseau déposé ne seront plus électrifiées. Si une nouvelle desserte de ces parcelles s'avère ultérieurement nécessaire, personne ne pouvant se prévaloir de l'existence de l'ouvrage pour en imposer sa reconstruction ; une participation de tiers, commune ou demandeur, pourra être exigée par le maître d'ouvrage des travaux de raccordement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- Approuve la dépose de la ligne électrique BT impasse du Barry réalisée et financée par le Fédération Départementale d'Energies du Lot.
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés avant la fin de l'année 2023.
- Prend acte du fait, une fois cette dépose effective, quiconque ne pourra se prévaloir de l'existence antérieure de l'ouvrage pour en imposer sa reconstruction

Objet: Rénovation énergétique salle des fêtes et mairie - 01 - DE 2023 033

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons procéder à la rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de faire des économies d'énergie

L'estimation du projet est de 30 978.59 € H.T soit 36 170.60 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter, dans le cadre du Fond de concours CAUVALDOR ainsi que la Région et le Département pour le financement et serait le suivant :

- Autofinancement - Emprunt	19 132.37 €
- Subvention conseil régional	7 744.65 €
- Subvention CAUVALDOR	9 293.58 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'autorise à solliciter les demandes de subventions auprès de CAUVALDOR, et de signer toutes pièces comptables et administratives relative à cette opération

Objet: Rénovation énergétique salle des fêtes - 02 - DE 2023 034

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons procéder à la rénovation énergétique des bâtiments communaux afin de faire des économies d'énergie

L'estimation du projet est de 23 697.09€ H.T soit 27 432.28€ TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter, le Département dans le cadre du FAST , pour le financement qui serait le suivant :

- Autofinancement - Emprunt	20 323.15 €
- Subvention conseil Départemental	7 109.13 €

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et l'autorise à solliciter la demande de subventions auprès du Département dans le cadre du FAST, et de signer toutes pièces comptables et administratives relative à cette opération

Le Secrétaire de séance  
Erik LEROY



Le Maire  
Sébastien MAILLOT

